

---

Adresse de la société populaire de Libremont (Vosges) qui fait passer à la Convention deux chants républicains qui ont été chantés en occasion de la fête pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Libremont (Vosges) qui fait passer à la Convention deux chants républicains qui ont été chantés en occasion de la fête pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 298-300;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36068\\_t2\\_0298\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36068_t2_0298_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

# Séance du 25 Nivôse An II

## (Mardi 14 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

### I

[LEVASSEUR] fait lecture de la correspondance.

L'administration provisoire du département de la Meurthe instruit la Convention que le citoyen Thiébaut, père d'une nombreuse famille, et peu aisé, a sacrifié, pour le pain des pauvres de la commune de Nancy, une somme de 646 livres, provenant de la recette de la représentation d'une pièce révolutionnaire, dont il est l'auteur, jouée par des enfans qu'il élève journellement dans les principes de la révolution (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nancy, 19 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

La Convention nationale ayant invité les autorités constituées de lui transmettre tous les traits de patriotisme qui honorent les citoyens et qui peuvent être proposés pour exemple, je crois devoir lui faire part d'un acte de générosité d'un père de famille, composée de sept individus, qui a consacré à la fourniture du pain des pauvres de Nancy une somme de 646 l. produit de la recette d'une pièce révolutionnaire dont il est l'auteur, qu'il a fait représenter par des enfans qu'il élève journellement dans les principes de la révolution.

Cet acte est d'autant plus généreux que ce père de famille, le citoyen Thiébaut, chef d'un des bureaux de l'administration du département n'est pas même dans l'aisance et qu'il a préféré le soulagement des pauvres à celui de sa famille.

Je joins à la présente l'extrait du procès-verbal de la municipalité qui constate le zèle du citoyen Thiébaut et son bienfait. Salut et Fraternité. »

BIGEROT (présid.), DANY (secrét.).

[Extrait des délibérations de la comm., 8 niv. II] (4)

Sur la pétition présentée par le citoyen Thiébaut tendant à demander qu'il lui soit remboursé sur la recette les frais qu'il a avancés lors de

la représentation de la pièce intitulée « la Révolution française ».

Le Corps municipal arrête qu'il sera délivré au pétitionnaire un mandement de la somme de 40 livres sur le produit de la recette pour avance par lui faite lors de la représentation de la pièce intitulée « La Révolution française », jouée par les jeunes citoyens de Nancy, et applaudit au zèle que le pétitionnaire manifeste journellement à élever l'esprit de la jeunesse à la hauteur de la Révolution et aux principes développés dans cette pièce, ainsi que de la remise qu'il a faite au profit des pauvres du produit et à la manière dont les jeunes acteurs ont joué cette pièce, qui ont été applaudis par tous les citoyens témoins de cette représentation. Sier fils (maire) et Sébastien (greffier).

### 2

La société populaire et montagnarde de Libremont (1), département des Vosges, annonce qu'on a célébré dans cette commune une fête civique à l'occasion de la reprise de Toulon, dans laquelle on a chanté deux hymnes républicains qu'elle fait passer à la Convention. Cette société va envoyer 859 marcs d'argenterie, provenant des églises du district de Libremont (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), et renvoi au comité d'instruction publique.

[Libre-Mont, 14 niv. II] (4)

Unité, indivisibilité de la République, Liberté, Egalité ou la mort. Guerre aux Fédéralistes. Haine implacable aux Tyrans et à leurs esclaves.

« Citoyen Représentant,

Les citoyens de Libremont ont appris avec une joie vraiment inexprimable la reprise de Toulon; il est impossible que l'homme puisse éprouver de jouissances plus douces et plus agréables, l'enthousiasme étoit à son comble. Une fête civique a eu lieu à cette occasion; un citoyen et une citoyenne ont chacun composé un hymne républicain qu'on n'a cessé de chanter et que la Société populaire me charge de t'adresser pour en faire part à la Convention. Dis-lui aussi que

(1) P.V., XXIX, 231. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *J. Fr.*, n° 478.

(2) B<sup>in</sup>, 25 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) (4) C 288, pl. 876, p. 8, 9.

(1) Ci-dev<sup>t</sup> Remiremont.

(2) P.V., XXIX, 232. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *M.U.*, XXXV, 413; *C. Eg.*, n° 515.

(3) B<sup>in</sup>, 25 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) F<sup>17</sup> 1008<sup>p</sup>, pl. 2, p. 1674.

la Société populaire va envoyer 859 marcs d'argenterie provenant des églises du district.

C'est le résultat des opérations d'une commission formée dans le sein de la Société, en suite d'un arrêté des représentants du peuple près de l'Armée du Rhin. S. et F.»

RICHARD (*présid.*).

P.-S. — On s'empresse de faire au comité révolutionnaire des dons pour nos braves défenseurs.

[*Chansons sur la reprise de Toulon*]

Air : Un soldat par un coup funeste.

Chère patrie, mère sublime  
Toi qui donne, l'être aux vertus;  
Tes enfants, héros magnanimes  
Se sont montrés et ont vaincu.  
Rien ne résiste  
A ceux que tu sais enflammer,  
Et la victoire toujours persiste  
A te les offrir couronnés (bis).

Qu'ils sont dignes de ta tendresse  
Ceux qui, contents de ton souris,  
Renvoient l'or que par largesse  
Veut leur donner O'Hara pris.  
Ce trait étonne  
Et confond ce fier ennemi.  
Mais, hélas qu'on le lui pardonne,  
Du français, il saura le prix (bis).

Ville rebelle à la patrie,  
Ton forfait nous remplit d'horreur.  
Comment est-ce que les murs impies,  
Auroient arrêté nos vainqueurs,  
Lorsque les mânes  
De nos dignes représentants  
Morts d'un supplice horrible et infâme  
Crioient vengeance, je vous attends (bis).

Leurs accents tristes et lugubres,  
Frappant nos fiers républicains;  
Ils s'élancent comme la foudre  
Bravant mille bouches d'airain.  
Les traîtres tombent  
Roulant dans des torrents de sang,  
Leurs affreux cadavres se confondent  
Pour grossir les flots écumants (bis).

Le char brillant de la victoire  
Ne quittant pas nos bons soldats  
Les mène au temple de mémoire,  
Pour y célébrer leurs combats.  
Leur gloire égale  
Ce que l'histoire a de plus grand  
Et toujours la vertu les signale  
Par les traits les plus éclatants (bis).

L'agent ténébreux et perfide  
Du maître insolent d'Albion  
Voit toujours ses projets homicides,  
Avorter et flétrir son nom.  
Monstre exécration,  
Tes trames nous sont dévoilées,  
Scélérat, tes crimes innombrables  
Seront enfin récompensés (bis).

Du peuple français le génie  
Placé sur un mont élevé  
Garde la liberté assise  
Sur un trône d'or azuré,  
Là, elle brave

Tous les traits de nos ennemis  
Et méprise leurs troupeaux d'esclaves  
Presqu'à ses pieds anéantis (bis).

Air : Vraiment ma Commère-Vère, vraiment  
ma Commère, Oui.

On nous avait pris Toulon,  
Mon Compère quel guignon !  
Était-ce de bonne guerre ?  
Vraiment, ma Commère-Vère,  
Vraiment ma Commère non.

Nous avons été trahis,  
Par les Ligueurs du pays,  
Les forbans de l'Angleterre,  
Par devant, ni par derrière  
Ne nous l'auraient jamais pris.

Ce fut avec leurs trésors  
Qu'ils s'emparèrent du port,  
Les foutus aristocrates  
L'ouvrirent à ces pirates  
Sans pudeur et sans remords.

Mais qu'en est-il arrivé !  
Si les gueux nous ont bravés,  
Avec l'éclat de leurs guinées,  
Nos vaillantes destinées  
Les ont mis hors du pavé.

La plus forte garnison  
Vient de faire le plongeon;  
A l'aspect des sans-culottes,  
Tous les bougres s'escamotent  
Sous leur honteux pavillon.

Adieu donc, braves Bretons,  
Du dieu Mars, vrais rejets,  
Retournez en Angleterre  
Conseiller au Ministère  
Qu'il ait à changer de tons

L'Espagnol et l'émigré  
Partagent bon gré, mal gré  
L'honneur de votre victoire  
D'un si haut tribut de gloire  
N'êtes-vous pas enivrés ?

Vil esclave d'Albion,  
Nous te damnerons le pion,  
Sur la mer et sur la terre,  
Fusses-tu tigre ou panthère !  
(De par la Convention.)

Tu étais fier autrefois,  
Tu commandais à tes rois;  
Ton nom brillait dans l'histoire  
Mais au peuple de mémoire  
L'esclave n'a plus de droits.

Va cacher au sein de Pitt,  
Le déshonneur que te fit  
Sa politique assassine.  
Notre sainte guillotine  
Veille au chevet de son lit.

Prussiens, Hessois, Autrichiens,  
Maltais et Napolitains,  
Et toi, vieille Catherine,  
Effrontée Messaline,  
Tremblez devant nos destins.  
Espagnols et Portugais,  
Toscans, Romains, Piémontais,

Voici votre heure dernière.  
Allons ! aux pieds du Saint-Père  
Confessez tous vos forfaits.

Et toi, Braschi, l'imposteur  
Des sots, le Prédicateur,  
Vieux marchand de fariboles  
Vite un air de Carmagnole  
Où nous te foutons malheur.

Agis avec tes Croisés  
Comme avec les trépassés  
Fais leur faire des miracles  
Pour démentir les oracles  
Que nos dieux ont prononcés.

Par le citoyen HANGELLERY.

### 3

**La commune, la société des sans-culottes et le comité de surveillance de Vence, après avoir manifesté à la Convention nationale leur vœu pour qu'elle reste à son poste, se plaignent de ce qu'en lisant dans le bulletin la relation sur l'affaire de Gillette, la commune de Vence, qui, la première, écrivit à toutes les autres et se leva en masse, n'y trouve pas son nom. Elle s'empresse de faire connoître à la Convention que le comité de surveillance ayant annoncé les besoins de ses frères d'armes, aussitôt les offrandes ont produit plus de 500 chemises, 150 paires de bas, 31 bonnets et une somme de 600 liv. Cette commune a envoyé au département l'argenterie de son église, dont le poids est de 282 marcs; les cloches sont au district, et tous les signes féodaux détruits (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Vence, 28 frim. II] (3)

« Citoyens Représentants,

Nous avons accepté la Constitution avec transport et reconnaissance au moment qu'elle nous fut parvenue par la voie des représentants du peuple près l'armée d'Italie, et nous avons applaudi hautement à tous vos décrets, et à toutes les mesures de salut public que vous avez prises, malgré les promesses et les menaces des infâmes toulonnais qui voulaient nous entraîner dans leurs coupables projets, nous défendrons au péril de la vie cette constitution sublime dont nous n'eussions peut-être jamais joui si les crapauds du marais qui vous ont tant calomnié étaient restés plus longtemps dans votre sein mais, il serait imprudent d'exposer votre ouvrage aux dangers de l'intrigue et de la cabale, et nous nous réunissons à tous les bons républicains pour demander que vous restiez à votre poste jusques à ce que la Constitution soit affermie, ou par une paix solide, ou par la destruction entière de nos ennemis, le salut de la patrie le demande et le terme ne peut pas être éloigné. Partout nos armes sont victorieuses. Au dehors, la lumière perce, les droits de l'homme germent et les peu-

ples s'aperçoivent de leur aveuglement; au-dedans l'aristocratie et le fanatisme sont aux abois, le glaive de la loi, se promène sur les têtes coupables, et les mécontents eux-mêmes avouent qu'il ne peut y avoir de salut que dans la République.

En lisant dans les bulletins de la Convention les relations sur l'affaire de Gillette nous avons été frappés d'une omission essentielle; ce fut la commune de Vence dont on n'a pas fait mention, qui, informée de l'entrée des Piémontais, écrivit à toutes les communes, se leva en masse, arriva la première devant l'ennemi y donna des preuves de bravoure, et d'intrépidité qui lui méritèrent les éloges de toute la contrée.

La Convention n'apprendra pas aussi sans intérêt que notre comité de surveillance ayant fait connaître les besoins des défenseurs de la patrie a recueilli, sur une population de deux mille cinq cents âmes, les offrandes de nos concitoyens qu'il va faire passer aux représentants du peuple à Nice : consistant à 500 et quelques chemises, 150 paires [de] bas, 31 bonnets et une somme de 600 et quelques liv.

Marchant toujours sur les mêmes principes, nous avons envoyé au département pour faire passer à la Monnoie toute l'argenterie de notre église, pesant 282 marcs, nos cloches sont au district et vont prendre la route de la fonderie. Tous les signes du Royalisme et de la féodalité sont détruits, les monuments de la superstition ont disparu, les confessionnaux sont réduits en guérites, et les fêtes de l'ancien calendrier se sont changées en fêtes civiques. Nous avons célébré le dernier jour de la décade par un repas frugal, sur la place publique, près l'arbre de la liberté au nombre de plus de 300 républicains autour de la même table.

Citoyens Représentants l'esprit public est à une telle hauteur que les plus grands sacrifices ne coûteront rien; les vertus morales qui sont le fondement de la République ont pris la place de l'égoïsme et vont consolider la Constitution, et avec elle le bonheur de la France et du genre humain. »

MARTIN (off. mun.), M. MAUREL (maire), ABON (off. mun.), BERENGER (off. mun.), PAULLOURT (présid. de la comm.), THOMAS, SAVOININ (présid. du C. de surveillance), J. MAUREL, B. CHABOT, Joseph JINARD, ANZIOS, SAVORUN.

### 4

**La société des sans-culottes montagnards de Tonnerre envoie à la Convention nationale le procès-verbal de sa séance du 7 courant : tous les frères y étant réunis, à la nouvelle de la prise de Toulon, demandèrent à l'unanimité, qu'à l'instant la société se transportât à la place publique, et qu'au pied de l'arbre de la liberté, il y fut chanté des hymnes patriotiques, ce qui eut son effet dans le plus grand ordre, aux cris mille et mille fois répétés de vive la République ! vive la sainte montagne ! (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

(1) P.V., XXIX, 232. Mention dans J. Sablier, n° 1077; M.U. XXXV, 413; C. Eg., p. 113.

(2) B<sup>in</sup>, 25 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 288, pl. 876, p. 12.

(1) P.V., XXIX, 233.

(2) B<sup>in</sup>, 25 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).